

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 16 octobre 2023****Délibération n° 2023-76**

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

Objet : Cession d'un lot issu de la parcelle ZO 323 pour la construction d'une annexe à l'école de kinésithérapie de Dijon

Étaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Était excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

Formant la majorité des membres en exercice.**Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

Monsieur Frédéric GOULIER expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant :

- La disponibilité d'une partie la parcelle ZO 323,
- La sollicitation de l'institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Dijon

La commune a décidé de détacher un troisième lot issu de la parcelle ZO n°323 située rue René Cassin et rue de la Tirbaude, dans le cadre de l'aménagement de la parcelle ZO 323.

La nouvelle parcelle concernée par cette division parcellaire représente une surface d'environ 4 633 m². Elle sera cédée à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Dijon au prix de 81€/m² Hors Taxe, conformément à l'évaluation de France Domaine. Le montant de la transaction est d'environ 375 273 € HT.

Il est précisé que la superficie sera définitive après réalisation du document d'arpentage que doit fournir le géomètre, qui fixera donc le montant définitif de cette cession.

Tous les frais afférents à cette cession seront portés par l'acquéreur.

Il est donc proposé de céder une partie de la parcelle ZO 323 à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Dijon.

Délibération n° 2023-76 (suite)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 26 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), de céder une partie de la parcelle ZO 323 à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Dijon, au prix de 81 €/m² Hors Taxe, conformément à l'estimation réalisée par le service de France Domaine pour la réalisation du projet énoncé ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise cette vente pour une superficie d'environ 4 633 m², avec une marge maximale de +/-2 %, dans l'attente du document d'arpentage du géomètre, et de mandater M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,

Fatiha CHARIFI ALAOUI Antoinette CAMUS

Date de publication : **24 OCT. 2023**

